YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01 .69.49.76.21
N/Réf. : NDA/CD/MR

Arrêté n° 99/2
Série A

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul HUSSON, Conseiller Municipal.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du conseil municipal,

CONSIDERANT que la charge de travail assurée par les adjoints ne leur permettent pas de recevoir de nouvelles délégations,

A R R E T E

Article 1er : Monsieur Jean-Paul HUSSON, Conseiller Municipal, est délégué pour toutes les questions relatives à l'Emploi.

Article 2 : En cette qualité, il aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 3 : Cette délégation prendra effet à compter du 15 Janvier 1999.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :
-Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry
-Monsieurle Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
-l'intéressé.

REÇU LE
12 JAN. 1999

Fait à Yerres, le 7 Janvier 1999.

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.